

Séance Ordinaire du 22 juin 2022

Date de la

Convocation :

17 juin 2022

Date d’Affichage :

23 juin 2022

Objet : Délibération n° 2022-087

Pôle social : tarifs au 1^{er} septembre 2022

**L’an deux mille vingt-deux, le vingt-deux juin à vingt heures trente,
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 11 – Nombre de pouvoirs : 3

Étaient présents : MM. ARNAUD Cyril (à partir de la délibération n° 80), ARNAUD Patricia, CORDIER Georges, FAURE BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, MASSON Jean-Pierre, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Étaient représentés : Mme AUGIER Laetitia par M. FINE Sébastien, M. LAURENT Sylvain par M. CORDIER Georges, Mme MOYA Nadine par Mme GUIGUES Véronique.

Absents excusés : MM. COULOM Nicolas, ARNAUD Cyril (délibérations n° 75 à 79).

Mme ROUX Catherine a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur les tarifs des repas servis au pôle social ainsi que de la garderie scolaire applicables à la prochaine rentrée scolaire en septembre 2022.

Il est précisé que les tarifs de la cantine n’ont pas été augmentés depuis l’ouverture de la cantine en septembre 2015. Ceux-ci doivent toutefois être revus pour tenir compte de la situation économique et de l’inflation importante que connaît actuellement le pays.

Vu le tableau des tarifs du Pôle Social et de la Garderie Scolaire ci annexés,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **DONNE** un avis favorable à cette proposition.
- **APPROUVE** les tarifs ci- annexés qui seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE